

---

<b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 11	<b>Séance du vendredi 28 juillet 2023</b> L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur MARCHAL Philippe, Maire.
<b><u>Présents</u></b> : 8	
<b><u>Votants</u></b> : 8	<b><u>Sont présents</u></b> : Philippe MARCHAL, Damien BELLANGER, Didier KRETZ, Stéphane JACQMIN, Grégory QUINTUS, Hervé LE MEN, Virginie DUMAS, Régis LEFRANC
	<b><u>Représentés</u></b> :
	<b><u>Excuses</u></b> : Isabelle DEBENEST
	<b><u>Absents</u></b> : Nicolas FLAMME, Catherine CLAIN
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Virginie DUMAS

---

**Ordre du jour :**

- Montant de la participation aux frais de scolarité
- Aire de jeux
- Décisions modificatives
- Questions diverses

**Objet : Montant de la participation aux frais de scolarité - 2023\_032**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le tarif concernant la participation aux frais de scolarité des enfants des autres communes qui seraient amenés à fréquenter l'école maternelle de Marigny-en-Orxois,

Il est donc proposé aux élus de fixer le montant de cette participation à 1.00 € par enfant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de fixer à 1.00 € la participation financière pour la scolarisation d'un enfant extérieur à la commune à l'école maternelle de Marigny-en-Orxois

Fait et délibéré en séance, aux jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.

**Objet : Aire de jeux - 2023\_033**

Vu l'aire de jeux de la commune de Marigny-en-Orxois située à la salle polyvalente,

Considérant que pour la sécurité des utilisateurs des travaux importants doivent être réalisés,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder au démontage de l'aire de jeux qui se trouve à la salle polyvalente.

Objet : Décisions modificative budgétaire - 2023\_034

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-306.33	
022	Dépenses imprévues	-1000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	247.09	
60224	Fournitures administratives	-1000.00	
60612	Energie - Electricité	-500.00	
61521	Entretien terrains	-2000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-1000.00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-1000.00	
6218	Autre personnel extérieur	-2500.00	
6226	Honoraires	1326.80	
6227	Frais d'actes et de contentieux	-1520.98	
6228	Divers	-1000.00	
6232	Fêtes et cérémonies	-2500.00	
6413	Personnel non titulaire	6000.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	30.00	
658822	Aides	-2100.00	
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1598.77	
678	Autres charges exceptionnelles	585.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		1567.91
6419	Remboursements rémunérations personnel		1980.00
7713	Libéralités reçues		1312.44
775	Produits des cessions d'immobilisations		-11500.00
<b>TOTAL :</b>		<b>-6639.65</b>	<b>-6639.65</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21578 - 18	Autre matériel et outillage de voirie	147.09	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		247.09
10251 (041)	Dons et legs en capital		-100.00
<b>TOTAL :</b>		<b>147.09</b>	<b>147.09</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>-6492.56</b>	<b>-6492.56</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MARGNY-EN-ORXOIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Philippe MARCHAL

